



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2022-072

PUBLIÉ LE 19 MAI 2022

Sommaire

69_DDPP_Direction départementale de la protection des populations / DDPP

69

69-2022-05-19-00007 - Arrêté préfectoral n°DDPP-DIR-2022-05-19-01 portant subdélégation de signature à certains personnels de la direction départementale de la protection des populations du Rhône (2 pages) Page 3

69_DDT_Direction départementale des territoires du Rhône /

69-2022-05-19-00005 - décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur DDT mai 2022 (5 pages) Page 6

69-2022-05-19-00006 - Décision portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme DDT mai 2022 (2 pages) Page 12

69-2022-05-19-00004 - subdelegation generale DDT mai 2022 (5 pages) Page 15

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection civile

69-2022-05-19-00002 - Arrêté préfectoral n° 069-2022-05- 1801 portant fermeture de La circulation au droit de l'A47 - sortie Chasse sur Rhône (2 pages) Page 21

69-2022-05-19-00003 - Arrêté préfectoral n° 069-2022-05- 1802 portant Réouverture de La circulation au droit de l'A47 - sortie Chasse sur Rhône. Les dispositions de l'arrêté n°69-2022-05- 1801 sont abrogées. (2 pages) Page 24

69_Préf_Préfecture du Rhône / Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône

69-2022-05-17-00006 - Arrêté de composition des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Villefranche sur Saône (8 pages) Page 27

69_Secrétariat_Général_Commun_Départemental /

69-2022-05-19-00001 - 20220512 SGC OSD deptal (3 pages) Page 36

69_DDPP_Direction départementale de la
protection des populations

69-2022-05-19-00007

Arrêté préfectoral n°DDPP-DIR-2022-05-19-01
portant subdélégation de signature à certains
personnels de la direction départementale de la
protection des populations du Rhône

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDPP-DIR-2022-05-19-01
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE A CERTAINS PERSONNELS DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU RHÔNE**

La directrice départementale de la protection des populations

- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code du commerce ;
- Vu le code de la consommation ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code du tourisme ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative à la loi de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;
- Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de Mme Vanina NICOLI, préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 portant nomination de Mme Valérie LE BOURG, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, en qualité de directrice départementale de la protection des populations du Rhône ;
- Vu l'arrêté ministériel du 4 mars 2022 portant nomination de M. Mathias TINCHANT, directeur départemental de 2^e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en qualité de directeur départemental adjoint de la protection des populations du Rhône ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-4212 du 4 juillet 2011 portant délégation des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles du département du Rhône ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-09-29-00001 du 29 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations du Rhône ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-004 du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature à Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations du Rhône en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDPP-DIR-2022-04-04-01 du 4 avril 2022 portant subdélégation de signature à certains personnels de la direction départementale de la protection des populations du Rhône.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE BOURG, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-004 du 1^{er} février 2021, pour procéder à l'ordonnancement secondaire est donnée à :

- M. Mathias TINCHANT, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Rhône,
- M. Eric COULIBALY, chef de service protection et santé animales, pour ce qui relève du BOP 206

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE BOURG, délégation de signature est donnée à M. Mathias TINCHANT, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Rhône, pour les actes définis dans l'arrêté préfectoral n° 69-2021-09-29-00001 du 29 septembre 2021 et aux agents de la direction départementale de la protection des populations du Rhône, désignés ci après, pour les actes définis dans l'article 1^{er}.1-1-1, 1^{er}.1-1-2, 1^{er}.1-1-5, 1^{er}.1-1-6, 1^{er}.1-1-7, 1^{er}.1-3-3, 1^{er}.1-3-6, 1^{er}.2- et à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 69-2021-09-29-00001 du 29 septembre 2021, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles :

- Mme Laurence DANJOU-GALIERE, chef du service « protection de l'environnement »,
- M. Eric COULIBALY, chef du service « protection et santé animales »,
- M. Vincent PEROUSE, chef du service « protection économique du consommateur »,
- M. Philippe SAUZE, chef du service « protection des marchés et sécurité des consommateurs »,
- M. Jean-Marc DEBERNARDI, adjoint du chef du service « protection de la qualité de l'alimentation » et responsable du pôle production et restauration collective,
- M. Serge CAPOVILLA, adjoint du chef du service « protection de la qualité de l'alimentation » et responsable du pôle distribution,
- Mme Camille HAUTCOEUR, responsable contentieux.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE BOURG, et d'un agent désigné à l'article 2, délégation de signature est donnée aux agents de la direction départementale de la protection des populations du Rhône, désignés ci après, pour les actes définis dans l'article 1^{er}.1-1-1, 1^{er}.1-1-2, 1^{er}.1-1-5, 1^{er}.1-1-6, 1^{er}.1-1-7, 1^{er}.1-3-3, 1^{er}.1-3-6, 1^{er}.2- et à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-09-29-00001 du 29 septembre 2021, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles :

- Mme Anabelle BIZIÈRE, adjointe du chef de service « protection de l'environnement » et à Mme Anne JAMMES, adjointe du chef de service, responsable du pôle ICPE et faune sauvage captive,
- Mme Valérie CHEVRIE, adjointe du chef du service « protection et santé animales »,
- M. Lauric BONAZZI, adjoint du chef du service « protection économique du consommateur »,
- M. Bertrand VOGRIG, adjoint du chef du service « protection des marchés et sécurité des consommateurs »,
- Mme Laura LANDRIEUX, suppléante adjointe du chef du service « protection de la qualité de l'alimentation » et responsable du pôle distribution

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° DDPP-DIR-2021-04-04-01 du 4 avril 2022 portant subdélégation de signature à certains personnels de la direction départementale de la protection des populations du Rhône est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice départementale de la protection des populations du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 19 mai 2022

Pour le préfet, par délégation,
La directrice départementale de la protection des populations



Valérie LE BOURG

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2022-05-19-00005

décision de subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire
et de pouvoir adjudicateur DDT mai 2022



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le Directeur

Lyon le 19 mai 2022

**Décision n° 69_
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
et de pouvoir adjudicateur**

Le directeur départemental des territoires,

VU l'arrêté du 15 janvier 1996 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n°69.2021.09.29.00002 du 29 septembre 2021 portant délégation à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BANDERIER, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé sont exercées par M. Nicolas ROUGIER, directeur adjoint, et Mme Gaëlle LEJOSNE, adjointe au directeur.

ARTICLE 2

Le Directeur Départemental des Territoires subdélègue les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé aux fonctionnaires et agents de l'État désignés aux articles 4 et 5 dans le cadre de leurs attributions et compétences et la limite des crédits alloués ou des dépenses autorisées.

Affaire suivie par :
Service connaissance et aménagement durable des territoires/Unité des affaires juridiques
Tél : 04 78 62 53 08
Courriel : ddt-sg-caup@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

1/5

ARTICLE 3

Sont exclues de cette subdélégation pour les agents listés à l'article 4 :

- les décisions de subventions de fonctionnement supérieures à 30 000 €,
- les décisions de subventions d'investissement supérieures à 100 000 €
- l'engagement des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 90 000 euros H.T

Sont exclues de cette subdélégation pour les agents listés à l'article 5 :

- les décisions de subventions supérieures à 10 000 € ;
- L'engagement des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 10 000 euros .H.T. ;
- Les actes et pièces relatifs à la passation, l'engagement, l'exécution et la liquidation des dépenses pour les marchés publics dont les montants sont supérieurs à 10 000 euros H.T.

ARTICLE 4

Mme VOLLE Mylène	Chef du Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires
M. SABY Laurent	Adjoint au chef de Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires
Mme BURGY Juliette	Chef du Service Bâtiment durable et Accessibilité
Mme TROMAS Sandrine	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme BELOEIL Isabelle	Chef du Service Économie Agricole et Développement Rural
M. AGNIEL David	Adjoint au Chef de Service Économie Agricole et Développement Rural, responsable de l'unité aides au revenu
M. GARIPUY Laurent	Chef du Service Eau et Nature
M. FAVIER Denis	Adjoint au Chef de Service Eau et Nature
M. LEFEVRE Marc	Adjoint au Chef de Service Eau et Nature
M. VÉRÉ Laurent	Chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain
Mme SAMSO Gladys	Adjointe au chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain Responsable de la mission Politique de la Ville, Renouvellement Urbain
M. JOSEPH Damien	Responsable de l'unité financement logement social et suivi HLM
M. RAJEZAKOWSKI Pierre	Chef du Service Planification Aménagement Risques
Mme ROCH Laurence	Adjointe au chef de service Planification Aménagement Risques, Responsable du Pôle Planification
M. CROSSONNEAU Nicolas	Chef du Service Sécurité et Transports
M. DEHEUNYNCK Frédéric	Adjoint au chef de service, Responsable de l'unité transport et sécurité routière
X.	Chef du Service Territorial Nord
Mme MAGNARD Aurélie	Chef du Service Territorial Sud, Chef du service territorial Nord par intérim
Mme BASTIN Dorine	Directrice du projet futur centre administratif d'Etat

ARTICLE 5

Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires

Mme ROUX Sabine	Responsable de l'unité déplacements
Mme ADAM Justine	Responsable de l'unité aménagement Métropole/CCEL/CCPO
M. DIEUX Nicolas	Responsable de l'unité SIG et valorisation des données
Mme THEILLAY Julie	Responsable de l'atelier connaissance, territoires durables et communication
M. TRELIS Lionel	Responsable de l'unité des affaires juridiques
M. ABRANT Emmanuel	Adjoint au responsable de l'unité des affaires juridiques
M. CADRE Régis	Responsable d'études

Service Bâtiment Durable et Accessibilité

Mme POPU Cécile	Responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme VANCAUWEMBERGE Claire	Chef de projet Nouveau centre administratif d'Etat

Service Economie Agricole et Développement Rural

M. FERRAND Pascal	Responsable de l'unité développement rural et environnement
M. COVES Fabrice	Responsable de l'unité projets d'exploitation

Service Eau et Nature

M. RAVIOL Philippe	Responsable de l'unité nature forêt
Mme JEAN Corinne	Responsable de l'unité assainissement et pluvial
Mme BOUVERON Florence	Responsable de l'unité eau
Mme JOUIN Cécile	Chargée de mission de l'animation de la politique de l'eau

Service Habitat et Renouvellement Urbain

M. GUETAT Benjamin	Responsable de l'unité habitat privé
Mme SALAGER Monique	Responsable du bureau administratif
Mme ROGAI Samia	Responsable du pôle lutte contre l'habitat indigne
M. HEUMANN François	Responsable de l'unité politiques locales de l'habitat

Service Planification Aménagement et Risques

M. CHARVET François-Xavier X.	Responsable de l'unité procédures administratives et financières Responsable territorial Ouest Lyonnais - Monts du Lyonnais
Mme DUSSUPT Clotilde	Responsable territorial Beaujolais et Métropole lyonnaise
M. BOULET Vincent	Chef de projet risques technologiques
Mme DEVUN Sylvie	Responsable de l'unité fiscalité/ADS/SUP
M. RICHEZ Antoine	Responsable de l'unité prévention des risques
M. CATILLON Yann	Adjoint au Responsable de l'unité prévention des risques

Service Territorial Sud

M. MANDIN Pierre	Adjoint à la cheffe du service Territorial Sud
------------------	--

Service Territorial Nord

M. REUDET Nicolas	Adjoint au chef du service Territorial Nord
-------------------	---

Service Sécurité et Transports

M. GAMBONNET Jean-Bastien	Responsable de l'unité permis et titres de navigation
M. FAYOLLE Murielle	Responsable de l'unité éducation routière
M. PIETRZYK Bruno	Responsable adjoint de l'unité éducation routière
Mme MARATRAT Karine	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
M. BERNARD Benjamin	Adjoint au responsable de l'unité transport et sécurité routière
Mme RIOU Nathalie	Responsable du bureau administratif

ARTICLE 6

Les agents désignés ci après sont habilités à valider les engagements et les services faits dans Chorus formulaire lorsque ces éléments ont fait l'objet d'une validation écrite par un agent bénéficiant de la délégation ou d'une subdélégation au titre des articles précédents.

Mme RIOU Nathalie	SST	Responsable du bureau administratif
Mme MARATRAT Karine	SST	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
M. CORTES Laurent	SST	Adjoint aux délégués de l'unité éducation routière
Mme POPU Cécile	SBDA	Responsable de l'unité Assistance et Maîtrise d'ouvrage en Bâtiment
Mme TROMAS Sandrine	SBDA	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme MOUZITA Mireille	SBDA	Chargée de gestion budgétaire
Mme BOUBAKER Nora	SEN	Assistante à l'instruction budgétaire et à l'instruction des dossiers d'aides dans le domaine de la nature
M. CHARVET François-Xavier	SPAR	Responsable de l'unité Unité Procédures Administratives et Financières

Mme GUILLY-LEMAIRE Jenny	SPAR	Chargée de procédures administrative et urbanisme
M. JOSEPH Damien	SHRU	Responsable de l'unité financement logement social et Suivi HLM
Mme SALAGER Monique	SHRU	Responsable du bureau administratif

ARTICLE 7

La présente décision abroge la décision n° 69-2021-10-06 du 6 octobre 2021.

ARTICLE 8

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le directeur départemental des territoires,

Jacques BANDERIER

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2022-05-19-00006

Décision portant délégation de signature en
matière de fiscalité de l'urbanisme DDT mai
2022



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le Directeur

Lyon, le 19 mai 2022

Décision n°
portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme

Le directeur départemental des territoires,

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L.255-A,

Vu les articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, R.520-6 et R620-1 du code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 27 juin 2019 portant nomination (directions départementales interministérielles) de Monsieur Jacques Banderier, architecte et urbaniste général de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires du Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-202-02-01-006 du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à :

- Madame Aurélie Magnard, responsable du service territorial sud et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre Mandin, son adjoint,
- Madame Aurélie Magnard, responsable du service territorial nord par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Nicolas Reudet, adjoint au responsable du service territorial nord,
- Monsieur Pierre Rajezakowski, responsable du service planification aménagement risques,
- Madame Laurence Roch, adjointe au responsable du service planification aménagement risques

- Madame Sylvie Devun, responsable de l'unité fiscalité / application du droit de sols / servitudes d'utilité publique,
- Monsieur Alexandre Hamant, référent fiscalité – correspondant ADS 2007,

à effet de signer les titres de recettes délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matières de taxes, versements et participations dont les autorisations d'urbanisme constituent le fait générateur.

Article 2 :

La présente décision prend effet et abroge la décision n° 69_2021_03_24_00001 du 24 mars 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Le directeur départemental des territoires,

Jacques BANDERIER

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2022-05-19-00004

subdelegation generale DDT mai 2022



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le Directeur

Lyon, le 19 mai 2022

**Décision n° 69_
portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales**

Le directeur départemental des Territoires,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2021-11-10-004 du 10 novembre 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône;

Affaire suivie par :
SCADT / Affaires juridiques
Tél : 04 78 62 53 08
Courriel : ddt-sg-caup@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

1/5

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BANDERIER, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé sont exercées par M. Nicolas ROUGIER, directeur adjoint, et Mme Gaëlle LEJOSNE, adjointe au directeur.

Article 2

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique direct, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales. Cette subdélégation peut être élargie pour des attributions temporaires dans le cadre de suppléance, d'intérim ou de fonction de cadre d'astreinte.

Chargés de mission auprès de la Direction

Mme CEZILLY Soizic	Chargée de mission transition énergétique
--------------------	---

Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires (SCADT)

Mme VOLLE Mylène	Chef de service
M. SABY Laurent	Adjoint au chef de service
Mme ROUX Sabine	Responsable de l'unité déplacements
Mme ADAM Justine	Responsable de l'unité aménagement Métropole/CCEL/CCPO
M. DIEUX Nicolas	Responsable de l'unité SIG et valorisation des données
Mme THEILLAY Julie	Responsable de l'atelier connaissance
M. TRELIS Lionel	Responsable de l'unité des affaires juridiques
M. ABRANT Emmanuel	Adjoint au responsable de l'unité des affaires juridiques
M. CADRE Régis	Responsable d'études

Service territorial Sud

Mme MAGNARD Aurélie	Cheffe du service Territorial Sud
M. MANDIN Pierre	Adjoint au chef du service Territorial Sud

Service territorial Nord

Mme MAGNARD Aurélie	Chef du service Territorial Nord par intérim
M. REUDET Nicolas	Adjoint au chef du service Territorial Nord

Service Bâtiment Durable et Accessibilité (SBDA)

Mme BURGY Juliette	Chef de service
X.	
Mme BASTIN Dorine	Directrice du projet futur centre administratif d'Etat
M. LEBIAN Julien	Responsable de l'unité accessibilité
MME BONELLI Barbara	Adjointe au responsable de l'unité accessibilité
Mme POPU Cécile	Responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme TROMAS Sandrine	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme VANCAUWEMBERGE Claire	Chef de projet immobilier futur centre administratif d'Etat

Service Économie Agricole et Développement Rural (SEADER)

Mme BELOEIL Isabelle	Chef de service
M. AGNIEL David	Adjoint au chef de service, Responsable de l'unité aides au revenu
M. FERRAND Pascal	Responsable de l'unité développement rural et environnement
M. COVES Fabrice	Responsable de l'unité projets d'exploitation

Service Eau et Nature (SEN)

M. GARIPUY Laurent	Chef de service
M. FAVIER Denis	Adjoint au chef de service
M. LEFEVRE Marc	Adjoint au chef de service
M. RAVIOL Philippe	Responsable de l'unité nature forêt
M. BOURGES Emmanuel	Chargé de mission forêt
Mme BOUVERON Florence	Responsable de l'unité eau
Mme JEAN Corinne	Responsable de l'unité assainissement et pluvial
Mme JOUIN Cécile	Chargée de mission animation de la politique de l'eau

Service Habitat et Renouvellement Urbain (SHRU)

M. VÉRÉ Laurent	Chef de service
Mme SAMSO Gladys	Adjointe au chef de service, Responsable de la mission politique de la ville, renouvellement urbain
M. JOSEPH Damien	Responsable de l'unité financement du logement social et suivi HLM
M. HEUMANN François	Responsable de l'unité politiques locales de l'habitat
M GUETAT Benjamin	Responsable de l'unité habitat privé
Mme ROGAÏ Samia	Responsable du pôle de lutte contre l'habitat indigne
M. MOULIN Laurent	Responsable du pôle amélioration du parc privé
Mme SALAGER Monique	Responsable du bureau administratif

Service Planification Aménagement Risques (SPAR)

M. RAJEZAKOWSKI Pierre	Chef de service
Mme ROCH Laurence	Adjointe au chef de service, Responsable du Pôle Planification
M. CHARVET François-Xavier	Responsable de l'unité procédures administratives et financières
M. RICHEZ Antoine	Responsable de l'unité prévention des risques
M. CATILLON Yann	Adjoint au Responsable de l'unité prévention risques
X.	Responsable territorial Ouest Lyonnais - Monts du Lyonnais
Mme DUSSUPT Clotilde	Responsable territoriale Beaujolais et Métropole lyonnaise
M. BOULET Vincent	Chargé de projet risques technologiques
Mme DEVUN Sylvie	Responsable de l'unité fiscalité/ADS/SUP

Service Sécurité et Transports (SST)

M. CROSSONNEAU Nicolas	Chef de service
M. DEHEUNYNCK Frédéric	Adjoint au chef du service, responsable de l'unité transport et sécurité routière
M. BERNARD Benjamin	Adjoint au responsable de l'unité transport et sécurité routière
Mme FAYOLLE Muriel	Responsable de l'unité éducation routière
M. PIETRZYK Bruno	Responsable adjoint de l'unité éducation routière
Mme MARATRAT Karine	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
M. CORTES Laurent	Adjoint aux délégués de l'unité éducation routière
M. GAMBONNET Jean-Bastien	Responsable de l'unité permis et titres de navigation
M. VAGOGNE Pierre	Adjoint plaisance – unité permis et titres de navigation
M. ALVES Georges	Adjoint commerce – unité permis et titres de navigation
M. SEKKAI Atman	Instructeur commerce – unité permis et titres de navigation
M. PASSOT Jérôme	Instructeur commerce – unité permis et titres de navigation
Mme RIOU Nathalie	Responsable du bureau administratif

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 69_2021_11_22_00001 du 22 novembre 2021.

Article 4

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le directeur départemental des territoires,

Jacques BANDERIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-05-19-00002

Arrêté préfectoral n° 069-2022-05- 1801 portant
fermeture de La circulation au droit de l A47 -
sortie Chasse sur Rhône



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 69-2022-05-1801
portant réglementation temporaire de la circulation sur l'axe A47
Accident TMD A7 – Gestion de la circulation A47

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DU RHÔNE,**

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route ;
VU le code de la voirie routière ;
VU la loi n° 55-435 du 18 avril 1955 modifiée portant statut des autoroutes ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 56-1425 du 27 décembre 1956 modifié portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 18 avril 1955 sur les statuts des autoroutes ;
VU le décret n° 96-982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de circulation sur les autoroutes ;
VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Ivan BOUCHIER en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents ;
VU la circulaire du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière : préparation et gestion des situations de crise routière ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fermer la sortie Chasse sur Rhône sur l'A47 sens Saint Etienne - Lyon pour mieux gérer l'écoulement du trafic issu de A7N et A46S, suite à l'incident impliquant un transport de matière dangereuses en date du 18 mai 2022 ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires du Rhône,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La sortie Chasse sur Rhône sur l' A47 sens Saint Etienne - Lyon est fermée à tout véhicule pour une durée indéterminée.

Article 2

Des déviations locales sont mises en place pour contourner via des sorties obligatoires et des sorties conseillées.

La sortie n°9-1 est conseillée pour tous les usagers en direction de Marseille depuis l'A47.

Article 3

Les forces de l'ordre prendront toutes les mesures justifiées pour les besoins de sécurité ou pour les nécessités de l'écoulement du trafic sur le réseau concerné par ces interdictions, sous la responsabilité du préfet de département.

Article 4

Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal dressé par les forces de l'ordre.

Article 5

- La secrétaire générale de la préfecture du Rhône,
- le directeur régional des Autoroutes du Sud de la France (ASF/Vinci autoroutes),
- la directrice interdépartementale des routes Centre-Est,
- le président du conseil départemental du Rhône,
- le président de la métropole de Lyon,
- le commandant de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes,
- le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière Rhône-Alpes-Auvergne,
- Le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et dont copie est adressée :

- au directeur du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours du Rhône,
- à l'officier du ministère public près du tribunal de police de Lyon.
- au directeur départemental des territoires du Rhône,

Fait à Lyon, le 19 mai 2022

pour le Préfet
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Jean-Daniel MONTEY-GOURDRAN

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin - 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-05-19-00003

Arrêté préfectoral n° 069-2022-05- 1802 portant
Réouverture de La circulation au droit de l A47 -
sortie Chasse sur Rhône
les dispositions de l arrêté n°69-2022-05- 1801
sont abrogées.



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 69-2022-05- 1802
portant réglementation temporaire de la circulation sur l'axe A47
Accident TMD A7 – Gestion de la circulation A47

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DU RHÔNE,**

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route ;
VU le code de la voirie routière ;
VU la loi n° 55-435 du 18 avril 1955 modifiée portant statut des autoroutes ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 56-1425 du 27 décembre 1956 modifié portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 18 avril 1955 sur les statuts des autoroutes ;
VU le décret n° 96-982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de circulation sur les autoroutes ;
VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Ivan BOUCHIER en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents ;
VU la circulaire du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière : préparation et gestion des situations de crise routière ;
VU l'arrêté n° 069 2022-05-1801 ;

CONSIDÉRANT que la circulation est de nouveau fluide sur l' A47 au niveau de Chasse sur Rhône ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires du Rhône,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La circulation au droit de l'A47 - sortie Chasse sur Rhône étant de nouveau fluide, les dispositions de l'arrêté n°69-2022-05- 1801 sont abrogées.

Article 2

- La secrétaire générale de la préfecture du Rhône,
- le directeur régional des Autoroutes du Sud de la France (ASF/Vinci autoroutes),
- la directrice interdépartementale des routes Centre-Est,
- le président du conseil départemental du Rhône,
- le président de la métropole de Lyon,
- le commandant de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes,
- le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière Rhône-Alpes-Auvergne,
- Le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et dont copie est adressée :

- au directeur du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours du Rhône,
- à l'officier du ministère public près du tribunal de police de Lyon.
- au directeur départemental des territoires du Rhône,

Fait à Lyon, le 19 mai 2022

pour le Préfet,
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-05-17-00006

Arrêté de composition des membres des
commissions de contrôle des listes électorales
des communes de l'arrondissement de
Villefranche sur Saône

**Bureau des collectivités locales et
du développement et des territoires**
Affaire suivie par Anne-Charlotte ZATTARA
Tél : 04 74 62 66 34
Courriel: sp-elections@rhone.gouv.fr

ARRÊTE n° SPV-BCLDT-69-2022-05-17-000
**portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

Officier de la légion d'honneur

Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-31-00005 du 29 mars 2022 portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPV-BCLDT-69-2021-03-11-00002 du 11 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19.I du code électoral pour les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu les propositions des maires des communes de Belleville-en-Beaujolais, Saint-Germain-Nuelles et Vindry-sur-Turdine ;

Vu les désignations des représentants par le Président du Tribunal Judiciaire de Villefranche-sur-Saône ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19.1 du code électoral ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône ;

ARRÊTE :

Article 1 : Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° SPV-BCLDT-69-2022-03-11-00002 du 11 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône.

Article 2 : Les membres des commissions de contrôle des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône sont nommés, pour 3 ans, ainsi qu'il figure dans le tableau annexé ci-après.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 4 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône et les maires des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Villefranche-sur-Saône, le 17 mai 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Villefranche-sur-Saône
Signé :
Jean-Jacques BOYER

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal			Délégué de l'administration			Délégués du TJ		
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	
AFFOUX		Jérôme FOULLAT	Thierry BEAUX	DURDILLY Jean-François		DECOLLONGE Sylviane				
		SUCHET Lucia	Christine Fayard	Bernard MICHEL	René MICHEL	Raymonde MATRAY	Michèle DESPERRIER			
AIGUEPERSE		Marie PAILLONCY	Audrey MAIALE	Jocelyne FAVERIAL	néant	Emile DEGUS	néant			
AMBIÉRIEUX		ROSTAING-TAYARD Patrice	DOBROWOLSKI Fatrice	MANSON Nadia	néant	HAKKOUM Brigitte	néant			
		GUILLOT Jean-Marc	LAFFAY Christian							
AMPLEPUIS	AMPLEPUIS VIVRE ENSEMBLE	DAMAS André	GELIN Corinne							
		TEIL Jean-François	CHANFRAY Nathalie							
AMPLEPUIS AVEC VOUS		DUMONTET Daniel	PIVOT Patricia							
		CERNICHIARO Pascal	COLLIER Romain							
ANCY		BARBERET Nicolas	néant	CHERMET Roger	néant	VULPAT Jean-Paul	néant			
ANSE	VIVRE ANSE	Pierre REBUT	Alexis VERMOREL	Pierre HART	Noëlle RUEZ	Marie-Hélène BERNARD	Jean-Charles CRONIMUND			
L'ARBRESLE	L'ARBRESLE DEMAIN	Jean-Louis MAHJET	Olivier RIVIERE							
		Gérard BERTRAND	Soraya BENGALA							
L'ARBRESLE	L'ARBRESLE A TOUTS COEURS L'ARBRESLE ECOLOGIQUE ET SOLAIRE	Dominique ROSTAING-TAYARD	Yasmina ABDELHAK							
		Sarah BOUSSANDEL	Nathalie SERRE							
LES ARDILLATS		Caroline FAYE	Sébastien MAJEROWICZ							
ARNAS	VIVRE ARNAS ENSEMBLE	CHEMARIN Pascaline	TAGUET Serge	DUPRE Denise	FLORIN Anne Marie	Annie Raymonde AURAY- BONNOT	Suzanne GEOFFRAY			
AZOLETTE		Robert DARBON	Susanne RAPENEAU	Marthe MOREL	néant	Chantal BRENOT	néant			
BAGNOLS		CATTANEO Basile	Daniel MAZILLE	Carole TACHE	Joseph BRIDAY	Chantal VENET	Dominique RIVOIRE			
BEAUJEU	BEAUJEU, VILLAGE A VIVRE, VILLE D'AVENIR	Eloise Villemagne	néant	Laurence FADY	néant	François GODDE	néant			
		LARGE Agnès	LAPRUN Philippe	SAUGEY Marie Françoise	JAFFRE Nicole	THELIERE Jean Paul	PESNEL Yves			
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	REUSSIR ENSEMBLE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Carole LAVEIX	Alcha BENALI							
		Bernard DEROT	Dominique PEYNET							
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	BELLEVILLE SAINT JEAN UN AVENIR ENSEMBLE	Nadine BERITON	Lucile DA SILVA							
		Julia LARANJEIRA	Valérie PAYET							
BELMONT-D'AZERGUES		Serge THEVENET	Sonia EL ABED							
BESSEY	CONTINUONS ENSEMBLE A CONSTRUIRE DEMAIN	Pascal LEQUIEN	Sylvia MAILLOT	Bernadette MURE	Anne-Marie BOUSQUIE	Agnès BERNARD	Michel HEQUET			
		DESFARGES Sandrine	BLANC Bernard							
BESSEY	BESSEY HORIZON 2025	HYVERNAT Mireille	NALI Karim							
		BRENIER Christelle	CROCI David							
BIBOST	AGIR AVEC EFFICACITE ET BIENVILLANCE POUR BLAGE	MALIGEAY Jacques	PINET Bernard							
		TULOUF Corinne	LAMBERT Delphine							
BLACÉ	S'EPANOUIR ENSEMBLE A BLAGE	BOUVARD Sophie	néant	CHAVEROT Henri	néant	FOUILLET Marie-Joseph	néant			
		KORTYLEWSKI Anne-Marie	LEGROS Magali							
LE BREUIL	ENSEMBLE POUR BULLY	FAYOLLE Pascal	LARGE Sébastien							
		TRESCA Martin	CARVAT Laurent							
BULLY		BAROUX Marie-Pierre	néant							
CERNES		ORTON Jocelyne	néant							
CERCIE	CERCIE A VENIR	Jean ARBAULT	Christophe SUBRIN	Jean-Baptiste CHARMET	Stéphane COQUARD	Bernadette DUPEUBLE	Laurence ROLLIN			
		Séverine PERRUQUON	Florence MARTIN	Daniel COTE	Patrick TEISSIER	Bernard EYRAUD	Laurence HUG			
		Sylvie BOYAT	Fabienne SALVI	Philippe JAMBON	Thierry JOSEPH	Gilles MATRE	Sylvie PLASSARD			
		André ROUANET	Stéphanie MONTEIL	Emilie PAYET	néant	Alain DUVAL	néant			

CHAMBOST-ALLIÈRES		Chloé FLASSE-LITAUDON	Marie-Joseph SAPIN	Ghislaine GOUTILLE	Nadège PEYROT	Philippe BONNET	Gabriel SONNIERY
CHAMELET		LAIR Gaëlle	PINATEL Françoise	CHAMBRU Gillies	CHATOUX Laurence	GUIDE Véronique	MEUNIER Marie-Claude
CHARENTAY	UNE EQUIPE PLURIENNE POUR CHARENTAY	Ludovic VENET	Marie Claire VERGER	Bernard JAFFRE	néant	Régine LAGNEAU-BEROUJON	néant
CHARVAY	100 % CHARNAY	Guy BONVAMY	néant	Monique BESSON	néant	Agathe RONZON	néant
CHASSELAY	CHASSELAY NOTRE VILLAGE	Jean-Daniel PIFFAUT	Julie FACY	Maurice NAPOLY	néant	Jeanine DUBOST	néant
CHÂTILLON-D'AZERGUES	CHÂTILLON PATRIMOINE D'AVENIR	MERLIN Michèle	DALY Jérémie	FOUILLET Bruno	MATHELIN Régis	BORNARD Charles	BELIN Gilles
	AGIR ENSEMBLE POUR CHAZAY	RENAULT Guillaume	néant				
		OBRECHT Gilles	néant				
CHAZAY-D'AZERGUES		SZOSTEK Albert	néant				
	CHAZAY AUJOURD'HUI	RAVIER Daniel	néant				
		BABUT Annie	néant				
CHENAS		BAILLY Henry	LORON Annie	BOUCHACOURT Jean-Paul	néant	DUCHET Michèle	néant
CHÉNELETTE		Laurence PATAUD	DUFFOUX Olivier	CINQUIN Christiane	DURAND Pierre	MONTANTEME Pierre	CINQUIN Jean-Pierre
		Henri CHASSET	néant				
LES CHÈRES	LES CHÈRES C'EST VOUS	Daniel MARGAND	néant				
		Pascal BENOIT	néant				
	SAVOIR AUJOURD'HUI, CE QUE NOUS FERONS DEMAIN	Eric CEVRERO	néant				
CHESSEY-LES-MINES	BIEN VIVRE ENSEMBLE A CHESSEY	Didier GOYARD	néant				
		Vincent BRAVO	Laëtitia GUYOT	Georges BERNASSON	Bernard EINTZMANN	Ginette DUFOUR	Yves MECHIN
CHEVINAY		Cathy DUCROUX	Sophie DOURS	Anaké GILLET	Christiane PACAILLER	Catherine CARRET	Alain MACHABERT
CHIROUBLES		Audrey MAZUY	Estelle DUCRUIX	Julien CHANTREAU	Bernard FICHET	Andrée BOUILLARD	Patricia REVOLLAT-VEUILLET
CIVRIEUX-D'AZERGUES	ENSEMBLE AU COEUR DE CIVRIEUX	Brigitte BOURGEAY	Rocco CAPPALLETTI	Anne FOUSSARD	Jérôme ECOCHARD	Muriel FERT	Célestie ARANDEL
CLAVEISOLLES		RAYNAUD Françoise	LAVAL Sébastien	CORNIER Madeleine	DUMONTET Chantal	JOMAIN Marie-Thérèse	DETRAY Alexandra
		Alain BETANT	néant				
COGNY	UNE EQUIPE POUR COGNY	Ghislaine PERRAUD	néant				
		Sébastien GRANDJEAN	néant				
	COGNY, PATRIMOINE ET SOLIDARITES	Robert ARNAUD-COFFIN	néant				
		Guy MONNET	néant				
CORCELLES-EN-BEAULOUAIS		CERF Marie-Laure	LEQUIN Margotie	LAVILLE Michel	DEPARDON Eliane	BONJOUR Michelle	BONJOUR Pascale
COURS	ENSEMBLE AGIR POUR COURS	PALLUET Pascal	DULAC Christian	DEVEAUX Amélie	PERRIAUX Philippe	LACHIZE Michel	AGLE Yolande
COURZIEU	COURZIEU : AGIR ET REUSSIR ENSEMBLE !	CHEMARIN Maria	VATLET Thierry	BADCOIL André	néant	MICONNET Guy	néant
CUBLIZE	UNIS POUR NOTRE VILLAGE	SARRASIN Didier	GIROUDON Maurice	RAILLARD Yves-Bernard	JOUTZ Lucien	BRONCHART Patrick	FRANGIN Didier
	UNE EQUIPE DYNAMIQUE, EXPERIMENTALE ET INNOVANTE POUR PROMOUVOIR LES INTERETS DE DENICÉ	Jean-Marie LORGERE	néant				
DENICÉ		Michelle GIROD-DAVID	néant				
		Beatrice GAIDON	néant				
		Cyril PICARD	néant				
	ENSEMBLE POUR DENICE	Marion BESSONNARD	néant				
DEUX-GROSNES	ENSEMBLE POUR DEUX-GROSNES	FAYRE Eliane	TRIBOULET Monique	CHAINTREUIL Eliane	CLERMONT Olivier	COMBIER Henri	BAUDRY Gérard
DIÈVE		CHERMETTE Albert Maurice	néant	FLEURY Patrice	néant	CHERMETTE Hervé	néant
DOMMARTIN	POUR UN PROJET DE VIE A DOMMARTIN	Béatrice TOURNIER	Jérémy ROUX	Jean-Pierre GUILLOT	Marie-Thérèse LASSEIGNE	Alain ROMAND	Daniel BRIDAY
DRACÉ		JOSUE Sylvie	CRAPLET Ségolène	SAMSON Didier	JEANCHAY Patrick	PIRON Marie-Hélène	MALLET Aline
EMERINGS		BCEUF Denise	néant	VIOLET Robert	néant	DUPERRET Serge	PONCET Gilbert
EVEUX	ENSEMBLE, POUR NOTRE VILLAGE	Loré VINDRY	Ghislaine LALBERTIER	Jean-Noël ROSIER	Merthe BLOUIN	Jean MARTINAGE	Catherine VITOUX
FLEURIE	ENSEMBLE POUR FLEURIE	Jacques VACHER-MATERNO	Jessie PONSINET	Véronique BLEIN	Marie Pierre FAUDON	Jean Paul CHAMPAGNON	Véronique LACHARME

FLEURIEUX/L'ARBRESLE	ENSEMBLE PRESERVOIS FLEURIEUX	Cheri PETIT	Vincent LABOURIER					
		Sylvie DESBOURDELLE Frédérique MOULIGNEAU Florence RIUS Jean-Marie LEYGONIE	Olivier CHAMBE Béatrice GAUDELIUS Isabelle MORESI néant					
FRONTENAS	FLEURIEUX VIVANT ET INNOVANT	Guy BOUQUAND	Nedja GUIGNIER	Claudine BOULAND	Pierre BOUCAUD	Christian ROBESSON		Jacqueline STIVEL
		Louis DUFRESNE Sylvie DUTHEL Serge VALVERT Emmanuel DUPTIT Alain GAY	Christian ROMERO Yves FIESCHI Hubert MIRONNEAU Maxence BOUDON Sébastien OLLIER néant					
GLEIZÉ	ENSEMBLE POUR GLEIZE	Cécilie LEREVEREND-CHARPENTIER						
		BOUILLON Nadine CHATAIGNER Guillaume GOUDARD Jean-Pierre GUISARD Lionel						
GRANDRIS	GLEIZE RENOUVEAU							
		Isabelle COUTAREL Christian AUDRAS Agnès ROUSSOT DUCROS Véronique						
JOUX	ENSEMBLE CITOYENS A GRANDRIS							
		Geneviève BETTNY Thierry SAINT CYR Franck CAILLON Bernadette VILLARD Philippe PELLERIN NICOLAS Paul						
JULIÉNAS	BIEN VIVRE A GRANDRIS							
		Geneviève BOSSE PLATIERE Anne GOUX Thibault LUTUN Geneviève MORIER néant						
JULLIÉ	VIVRE A LACHASSAGNE							
		Geneviève BERTHELON Daniel CHERVET SANLAVILLE Jean-Marie						
LACEINAS	LACHASSAGNE UN NOUVEL ELAN							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LACHASSAGNE	EN AVANT LAMURE							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LAMURE/AZERQUES	LAMURE TERRITOIRE D'AVENIR							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LANCIÉ	LANCIÉ DEMAIN							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LANTIGNIÉ	LANCIÉ DEMAIN							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LÉGNY	LANCIÉ DEMAIN							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LENTILLY	LENTILLY 2020 - Nathalie SORIN							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LÉTRA	AGIR POUR LENTILLY 2020							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LIMAS	VIVRE ET AGIR A LIMAS							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						
LIMAS	LIMAS ENSEMBLE POUR L'AVENIR							
		Geneviève MORIER néant FACKEURE Nicolas CAULE Valérie RIGAUDY Laurent DESSAIGNE Angélique néant						

LOZANNE	COEUR DE VILLAGE CAP 2028	Gérard LAGRÉSLE	néant								
		David BERGER-VACHON	néant								
	LOZANNE ALTERNATIVE 2020	Muriel ROCHE PINAULT	néant								
LUCENAY		Matthias SAMYN	néant								
	LUCENAY NOTRE VILLAGE NOUS RASSEMBLE	FOURRICHON Annick	néant								
		SEIMANDI Christophe	néant								
MARCHAMPT	ENSEMBLE AUTREMENT	FORNAS Maurice	néant								
		DAVAINE Alix	néant								
		SALUS Patricia	néant								
MARCY		DUCROT Philippe	BAILLY Michel	LONGEFAY Joel							
		France de PARISOT DE BERNECOURT	Laurent CHEVEREAU	Jean HIVERT							
	MEUX-LA-MONTAGNE	Nicholas CHEMINADE	Roselyne DANSARD	Jacques DUMAS							
MONTMELAS-ST-SORLIN		CHARLET Natacha	néant	MAETZ Bernard							
		ROLLANT Catherine	néant	MOREL Anne							
		Carine CHAMONARD	néant	REGODIAT Christian							
MORANCÉ	ENSEMBLE, VIVONS MORANCE	Bruno CEULLERON	André-France CONTET	Maurice PASSOT							
		Jean-Benoît DE CHABANNES	Rémy VARICHON	CHABERT Georges							
	ODENAS	GUITTON Wilfried	POLLIDORI Christina	LAURENT Stéphanie							
LE PERRÉON	LE PERRÉON 2020	Jean-Claude DEMAY	Jean-Michel COQUARD	Arlette PROIETTI							
		TERNALUX Marie-Anne	Frédéric BRONGNIART	néant							
	POMMIERS	Laurence SIMON	FLAUDER Jean Pascal	néant							
PORTE DES PIERRES DOREES		Frenck BALLANDRAS	Sylvie COLLARD	néant							
		Jean-Louis MINGEARD	Corinne MONDELAIN	néant							
	POUILLE-LES-ÉCHARMEAUX	Alexandre CHAVANNE	néant								
PROPIÈRES	DEMAIN TOUTS DOREENS	DABONNOT Denis	BEROUJON Jean-Baptiste	FLECHE Colette							
	NOUVELLE IMPULSION POUR POUILLE !	SATURCZAK Maeva	LAROCHE Nadine	MARDUEL-JEANNOT Bernadette							
	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	LAGNEAU Jeanine	BURNICHON Jean-Pierre	Marie-Clère CINQUIN							
RANCHAL	ENSEMBLE POUR REGNIE-DURÈTE	Bernadette GARDIN	Bernard DUCROS	Pierre COLLARD							
		François RIVIER	Yves BODOOT	Pierre-Yves BURLLOT							
		Catherine BUTET	néant	Pierre-Yves BURLLOT							
SAIN-BEL	ENSEMBLE, AUTREMENT	PONTET Pascal	TATY Pascal	VIGNON Aïah							
	DEMAIN TOUTS DOREENS	LOPEZ Christine	BENKHETACHE Rabah	FOUILLET Franca							
	NOUVELLE IMPULSION POUR POUILLE !	PINEAU Marc-Henri	JOMAIN Cloté	BEROUJON Jean-Claude							
SALLES-ARBUSSONNAS-EN-BEAUJOLAIS	SAIN BEL ENSEMBLE	SUBRIN René	PISS Mylène	BOILLOT Catherine							
		Odile BORIÈRE	Sandrine MEMERY	Jeanine LAURENT							
	VIVRE ET FAIRE VIVRE SARGEY	CHABRANT Jean-Pierre	De CAMARET FLORIANE	néant							
LES SAUVAGES	ENSEMBLE, CONSTRUISONS DEMAIN	DUTOUR Evelyne	COGUARD Bernadette								
		SEEMANN Isabelle	BONNET Colette								
	ENSEMBLE POUR SAVIGNY	BUISSON Bruno	CHANCELIER Marie-Claude								
SAVIGNY	ENSEMBLE POUR SAVIGNY	FORNAS Luc	néant								
	SAVIGNY D'ABORD	MARLAUD Nathalie	VAN REETH Nora	DESBOIS Michel							
	SOURCIEUX, EN AVANT !	RAILLARD Anthony	FUGIER Clément	GOSSELIN Grégoire							
ST-BONNET-DES-BRUYÈRES		VOULLON Marguerite	néant	GUICHARD Gérard							
ST-BONNET-DES-BRUYÈRES											
ST-BONNET-DES-BRUYÈRES											

ST-BONNET-LE-TRONCY	BUSCHI Emmanuel	néant	MILSONNEAU Jérôme	néant	PIERGA Jean-Philippe	néant
ST-CLÉMENT-DE-VERS	TOURNIER Céline	CREUZERAND Noélie	PICHEREAU Jeannine	CHARVET Valérie	Bernard DESCROUX	Michèle DELAYE
ST-CLÉMENT-VALSONNE	JANCEVILLE Aurélie	BRIDAY Denis	PERRIN Dominique	néant	SONNERY Roger	néant
ST-CYR-LE-CHATOUX	MERVILLE Virginie	néant	PICCINATO Michèle	néant	BRONDEL Marie-France	GUEGUEN Corentin
ST-DIDIER/BEAUJEU	GENTY Bernard	PEGUET Jean-Marc	VOLLE Raymond	DUPRAZ Francette	LIVRINOIS Michel	ROCHE Nathalie
	Jean-Sébastien LARGÉ	néant				
	Georges DESPRES	néant				
	Christiane CECILLON	néant				
	Aurélia GERMAN	néant				
	Jean-François GAUTHÉ	néant				
ST-ÉTIENNE-LA-VARENNE	Véronique DELAYE	Aurélien JAMBON	Bernard FERRAND	Aline MOTTA	Eric LAPALU	Julien CHERVIER
ST-FORGEUX	Fabrice DUREL	Chrystèle BALME	DUBESSY André	néant	Jean Paul COQUARD	MAGAT Paulette
	Michelle PETETIN	néant				
	Henri CHERPEAU	néant				
	Sébastien MEUNIER	néant				
	Jean-Christophe DECAVELE	néant				
	Bruno LACONDEMINÉ	néant				
	Jeanne LEBOURDAIS	Eric DUPONCHEL				
	Claire MEYGRET	Laure BAHIER				
	Florent PERACHE	néant				
	Xavier RUEDIN	Marthe PUBIE				
	Serge TARRIDE	Coralle VRIEU				
	FOREST Daniel	BOURBON Michel	DUPASQUIER Claudette	néant	CHABANON Eric	néant
ST-IGNY-DE-VERS	Philippe BOUTELLE	Eric DUTRIEVOZ	Janine COURBIERE	Jean CONTICCHIO	Alain COLOGNO	Alain BOYER
ST-JEAN-DES-VIGNES	Christophe DEPORTE	Marcelle COMBE				
	Florence VERNÉ	Jean-Baptiste MOOS				
	Camille HOLLARD-CHEBLANC	néant				
	Gilie GOY	Franck BOUDOT				
	Monique DARMEZIN	néant				
	Laëtizia THOMAS	Dominique PEIRON TRAUB	Chantal TRIOMPHE	Philippe BERTINET	Daniel CHERASSE	Marie-Odile Fougerat
ST-JULIEN/BIBOST	GOUTTE Cyrille	néant	DUTOUR Pierre	néant	CHIRAT Alain	néant
ST-JUST-D'AVRAY	Guillemette LOYEZ	Jean-François LACROIX	Léon LACROIX	Alain SAPALLY	Jean GATHIER	Pierre CORGIER
	Aurèle JANNY	Stéphanie DUFOUR				
	Pascal TISSOT	Yannick KUSZ				
	Marine GUIGNER	Maryse DE MAISONNEUVE				
	Sylvie CROZAT	Philippe PLASSE				
	Robert VERGER	néant				
	Catherine CABOUX	Élodie COILLARD	Anne-Françoise HUMBERT	Robert SAEZ	Henri LEDUCQ	Hervé COQUARD
ST-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ	Gilles DESCOMBES	Alexis POTHIER	Colette BALLANDRAS	Anais EISPESS	Bernard BESSON	Fabien AUGAY
ST-NIZIER-D'AZEROGUES	BERTHET Emmanuelle	néant				
	HENNEBELLE Alexandra	néant				
	Mme BADOIL Amandine	néant				
	FALCON Colette	néant				
ST-PIERRE-LA-PALUD	DUALC Thierry	néant				

ST-ROMAIN-DE-POPEY	UNIS POUR L'AVENIR DE SAINT ROMAIN	GIRARD Rachel	FERRIERE Ghislaine					
		PERRIN Michel	BISSUEL Bruno					
		GIRAUD Cédric	BONDENAT Véronique					
		CHABOT LACHAL Monique	SAILLANT Jeremmy					
ST-VERAND	ENSEMBLE POUR SAINT-VERAND	MICHALLET Daniel	MICHALLET Edith					
		CORBIGNOT Jean-Jacques	BERCHOUX Camille	VIVIER-MERLE Robert	Jean-Luc DUFOUR	THEVENET Martine	GLATTARD Jacky	
		PARTHOT Jean-Pierre	PHILIPPE Nathalie	CHABERT André	NONY Marie Michelle	MERCIER Marine	NONY Laurent	
		Pascal MARGAND	Didier ROQUECAVE	Bernadette PAIRE	Jean-Roland DARONNAT	Jean-Roland PRADEL	Bernard SAPIN	
STE-PAULE	AGIR AVEC VOUS	Cécile CURIEL-GARCIA	Laura LACOMBE	Zéki EREN	Hélène GARCIA	Michel PIGNET	Gérard MATRAY	
		Danielle SIMON	Chantal MERARD					
		Alain SERVAN	Sylvie ROSSET					
		Maurice SADOT	Christiane CHERMETTE					
TARARE	TARARE PASSIONNEMENT	Solange CELLE	Kristin ZIMMERMAN					
		Jean François PIEMONTESSI	Slim MAZNI					
		Blandine DUPERRAY	Loïc MARIETTON	Mauricette SIVELLE	Jean-Pierre DANGUIN	Elisabeth GUICHON	Thierry GROS	
		BOURBON Bernard	MORIALD Yves	MAZALLON Blaindre	néant	DEBRUN Anthony	néant	
TERNAND	TARARE POUR TOUS I	Mireille DELALANDE	Jean-Luc FRANCOIS					
		Jean DEMURGER	Nicole COLUSSI					
		Gabriel DEZAYE	Angelo ROMANO					
		Anne REYBAUT	Mohamed HADJAB					
THEIZÉ	THEIZE ENSEMBLE	Bénédicta CHIROL	Ludovic CHERPIN					
		Cécile DEL SOLE	néant					
		Cécile BUDIN	néant					
		Marie-Christine HUMBERT-BUDIN	néant					
THIZY-LES-BOURGS	THIZY LES BOURGS EN MOUVEMENT	Véronique MONTET	néant					
		Philippe PROIETTI	néant					
		ROUSSILLON Pascal	DUTRAVE Cécile	DUPERRAY Colette	DUPONT Hélène	GIRAUD Jean-Pierre	VIAL Louis	
		Xavier COLLONGE	Sandrine BESSEMY	Séverine PAVIC	Clotilde REYNAUD	Christine SOULIER	Michelle PERREON	
VAL D'OINGT	VAL D'OINGT, NOUVELLE COMMUNE, NOUVELLE EQUIPE I	GULGILMINOTTI Morgon	néant	Canard Michel	néant	LE BOURLAY Patrick	néant	
		CARETTE Christophe	JUGNET Patrick	DUCRUX Renaud	TROJA Etodie	FAURE Françoise	GENTIL Mélanie	
		Michel DUTREMBLE	Céline BOURDIN	Nicole WIERNSPERGER	Gilles DEMAISON	Christiane LIEVRE	Solange DUBET	
		Aloïs HAMM	Christophe ESPASA					
VALSONNE	ENGAGES POUR UNIR	Sylvia PITTEY	néant					
		Didier GIBERT	Françoise LAFAYSSÉ					
		Etienne ALLOMBERT	Danièle LEBAIL					
		Denis CHAUMAT	Geneviève JONARD					
VAUX-EN-BEAULOUAIS	REUSSIR VAL D'OINGT	ROLLET Justine	PASCAL Marie Hélène	MARIN Maurice	néant	LARGE Alain	néant	
		PERRIN Gilbert	Guillaume PASSINGE	JACQUEMOT Jean-Pierre	Bernard LAURENT	NOVE Jacques	Michel CHAMBA	
VAUXREMAR	UNE EQUIPE POUR L'AVENIR							
VILLEFRANCHE-SAÔNE	VILLEFRANCHE AUTREMENT AVEC VOUS							
VILLEJARNIOUX	VILLEFRANCHE, TERRE D'AVENIR							
VILLEFRANCHE-SAÔNE	DEMAIN AVEC VOUS							
VINDRY-SUR-TURDINE	VINDRY-SUR-TURDINE, NOTRE COMMUNE, NOS VILLAGES							

69_Secrétariat_Général_Commune_Département
al

69-2022-05-19-00001

20220512 SGC OSD deptal



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la coordination des politiques
interministérielles

Lyon, le 19 mai 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 69-2022-05-19-00001
portant délégation de signature à Madame Axelle FLATTOT,
directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône,
en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST,
PRÉFET DU RHÔNE

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - Mme Vanina NICOLI ;

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2022 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de directeurs de secrétariats généraux communs départementaux ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental, en qualité de responsable d'unité opérationnelle départementale et prescripteur de centres de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État sur les programmes suivants :

Ministère	Code programme	Programme	Titres
Intérieur	354	Administration territoriale de l'Etat	2, 3, 5 et 6
Economie et finances	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat	3 et 5
Action et comptes publics	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	3 et 5

Article 2 : La présente délégation concerne tous les actes administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions...).

Elle porte également sur toutes correspondances ou actes pour procéder à la désignation de porteurs de cartes d'achat et la détermination des plafonds d'utilisation des cartes.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de son périmètre.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Axelle FLATTOT, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires ou opérations imputées sur une ligne budgétaire pour laquelle elle bénéficie en vertu de l'article 1^{er} du présent arrêté d'une délégation de signature au titre des compétences d'ordonnateur secondaire délégué, à l'exception des marchés publics en procédure formalisée.

Article 5 : Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus du contrôleur budgétaire régional, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire régional, la lettre informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné.

Article 6 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits visés à l'article 1^{er} du présent arrêté est adressé au préfet à l'occasion de chaque compte-rendu de gestion (entre le responsable de budget opérationnel de programme et le contrôleur budgétaire régional).

Article 7 : Dans le cadre de la gestion des crédits pour lesquels le préfet du département du Rhône est ordonnateur secondaire, et dans le strict cadre de ses attributions, délégation est donnée à Mme Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental, pour la signature des bons et des lettres de commandes, contrats et marchés (engagements juridiques), la constatation du service fait et l'établissement de certificats administratifs nécessaires à certaines mises en paiement :

Pour un montant limité à 30 000 euros par commande :

pour les programmes 349, 362 et 363

Pour un montant limité à 8 000 euros par commande :

pour le programme 148 (action sociale interministérielle)

pour les programmes 215 et 217 (action sociale et accidents de service)

pour le programme 176 (action sociale)

pour le programme 216 (action 4 : action sociale et formation)

pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement)

pour les programmes 177, 181, 134, 206, 207 et 303 (dépenses par cartes d'achat).

Article 8 : Mme Axelle FLATTOT peut déléguer sa signature à la directrice adjointe et aux agents placés sous son autorité, à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation.

Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet du Rhône, par un arrêté de subdélégation qui devra être transmis au Préfet du Rhône aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

La désignation de ces agents sera portée à la connaissance du préfet et du directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, qui sera également rendu destinataire d'un spécimen de la signature desdits agents.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 10 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet

Pascal MAILHOS